



UNIL | Université de Lausanne
Décanat SSP
bâtiment Géopolis
CH-1015 Lausanne

Mesdames et Messieurs les
représentant·e·s du corps professoral,
des étudiant·e·s,
du corps intermédiaire,
du personnel administratif et technique

SEANCE DU CONSEIL DE FACULTE

Mesdames, Messieurs,

Je vous informe que la prochaine séance du Conseil de Faculté de l'année académique 2021-2022 aura lieu le

Jeudi 10 mars 2022 de 14h15 à 17h30

Salle Anthropole 2064

Précision : *Selon l'article 38 du Règlement interne de l'Université, les séances du Conseil de Faculté sont ouvertes à tous les membres de la Faculté, sous réserve du huis clos prononcé par le Conseil. A partir du point 5, les discussions se dérouleront à huis clos.*

Ordre du jour

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 février 2022 (annexe)**
- 3. Communications**
 - a. Du Décanat**
 - b. Des autres corps**
- 4. Élection des Commissions permanentes (annexe)**
 - a. Renouvellement partiel de la Commission de la Recherche**
 - b. Renouvellement partiel de la Commission de planification académique + 2e membre CI**
 - c. Représentant·e·s CI de la Commission d'enseignement en sciences du sport**
 - d. Représentant·e·s étudiant·e·s des Commissions d'enseignement en psychologie, en sciences sociales et dans la VAE**

- 5. Approbation du Budget SSP 2023 (annexes)**
- 6. Approbation des règlements (annexes)**
 - a. Modifications des art. 32, 33, 65 à 77, 78 et 81 du Règlement de Faculté (1^{ère} lecture)**
 - b. Nouveau Règlement sur les doctorats**
 - c. Modification du Règlement sur les Commissions permanentes (Commission de la recherche)**
 - d. Règlement du Master en sciences des religions**
- 7. Demandes d'honorariat**
- 8. Propositions individuelles et divers**

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en mes sentiments les meilleurs.

La Doyenne de la Faculté

Prof. Nicky Le Feuvre

Lausanne, le 08.03.2022